

PROCÉDURE DE DEMANDE D'OCCUPATION DE SALLES POUR LA PRATIQUE SPORTIVE DURANT LES VACANCES SCOLAIRES.

Pour les sections souhaitant profiter de créneaux lors de la première semaine des vacances, selon les possibilités et hors jours fériés, les sections doivent retourner leurs demandes (jour et horaires précis, regroupés en 1 mail pour l'ensemble de la section) 3 semaines au plus tard avant le début des vacances.

Règles d'utilisations des installations sportives viroflaysiennes édictés par la Mairie :

Tous les équipements sportifs pourront être utilisés uniquement la première semaine des vacances scolaires (sauf PAB en fonction des travaux), gymnase des Arcades inclus, en cherchant la meilleure occupation des locaux. La deuxième semaine, tous les équipements seront fermés (sauf Tennis et Tir à l'Arc).

Cette fermeture sur la moitié des vacances scolaires doit permettre :

- *d'organiser les éventuels travaux d'entretien, de maintenance ou de réparation*
- *de réduire le chauffage afin d'optimiser la consommation des fluides énergétiques*
- *d'optimiser la présence et les congés des gardiens.*

Par exception, lors des vacances de Noël 2025, les équipements seront ouverts la deuxième semaine afin que les stages puissent bénéficier de la restauration scolaire.

Enfin, pour rappel, lors des vacances scolaires la sortie des sportifs est fixée à 21h45 (fin des entraînements à 21h30).

Pour les sections organisant des stages ou évènements :

- merci de préciser s'il faut préparer des avenants pour les encadrants salariés (avec jours et horaires précis),
- n'hésitez pas à préciser si vous souhaitez que le central fasse de la communication (réseaux sociaux, affichage municipal, etc.), avec Hugo (hjuignet@usmviroflay.fr, communication@usmviroflay.fr) en copie.